

----- Original Message -----

From: lcfilt558@aol.com

To: Alain.Durocher@cn.ca; Denis.Fournier@cn.ca; GUY.SEGUIN@CN.CA;

Francois.Boucher@CN.CA

Cc: pete.carter@sympatico.ca; lcfilt558@aol.com

Sent: Sat, 10 Mar 2007 10:02 AM

Subject: millage

Bonjour Messieurs!

Ce matin 10 Mars 2007, j'ai réussi à rejoindre M. Boucher et je lui ai fait part de la violation de ma convention collective en ce qui concerne le millage article 65 et mon minimum de membres sur la liste de relève Est.en référence annexe 102.

J'ai toujours cru que le bureau des équipes avait des magiciens pour faire apparaître ou disparaître des employés mais là encore ce matin un tour qui me dépasse. Afin de me montrer que le minimum sur la liste de relève Est est respecté vous me positionnez sur le tableau de remplacement en même temps que je suis sur une affectation temporaire JG (joffre- Garneau). Je vous ai fait sortir ma temporaire à l'Est puisque je n'étais pas sur cette affectation depuis le 14 Février dernier et encore aujourd'hui ce bureau n'a pas encore mis un employé sur ma job tour 2 à l'Est.

Hier nous avons aussi communiqué nos chiffres et avisé que selon nos chiffres la compagnie devait promouvoir jusqu'à Marc Cullen en comptabilisant le millage et les affectations et là encore aucun changement.

Aux gens ci-haut mentionnés je tiens à vous aviser que vous êtes en violation pour l'article du millage (art.65) ainsi que l'annexe 102 pour mon nombre minimum d'employés à l'Est.

Si c'est votre façon de nous respecter en nous ignorant, sachez que ce n'est pas de cette manière qu'en retour vous attirez le nôtre.

merci et bonne journée!

Claude Desbiens

Président des griefs

CFTC/div.558